Communiqué de presse













Réaménagement de la rue du Colonel Baker pour une voie sécurisée et apaisée

La route départementale du Colonel Baker a connu d'importants travaux. Cette voie très fréquentée avait vocation à être sécurisée et réaménagée tant pour le confort des usagers que pour le bien être des riverains.

La route départementale D83 relie la N13 au niveau de Bretteville l'Orgueilleuse et l'A84 par le biais de la D9. Nommée rue du Colonel Baker sur la section traversant les communes de Saint-Manvieu-Norrey et de Thue et Mue (commune déléguée de Cheux), cette voie très fréquentée a été réaménagée entre janvier et novembre 2022 par Caen la mer, avec la participation du Syndicat Eau du Bassin Caennais, du Département du Calvados, des communes de Thue et Mue et de Saint-Manvieu-Norrey.

Les travaux de réaménagement ont permis de **limiter la vitesse** des voitures grâce à la mise en place d'un rétrécissement et d'un système de priorités à ce niveau, mais aussi de **sécuriser les piétons** via la création de trottoirs et de passages piétons sécurisés et accessibles. En effet, l'enjeu de cette opération était de **concilier tous les usages** de cet axe caractérisé par une forte diversité de transits : piétons, cyclistes, engins agricoles, chevaux, véhicules et poids lourds.

Par la même occasion, lors de réaménagement de voiries, les **réseaux d'eaux** ont fait également l'objet de réfection afin de régler les problèmes d'inondations récurrents dans le bas de la rue notamment via l'aménagement de noues paysagères. Concernant les **espaces verts**, les haies temporairement enlevées le temps des travaux, ont été replantées et prolongées sur la continuité de la rue.

LE CALENDRIER

- **Réfection du réseau d'eau potable :** de janvier à février 2022.
- Aménagement de l'espace public, accessibilité et sécurité : de mars à juillet 2022.
- Plantations: novembre 2022.

LE BUDGET

Le coût de l'opération est de 836 000 € TTC financé par :

- Communauté urbaine Caen la mer : 504 000 €.
- Syndicat Eau du Bassin Caennais : 216 000 €
- Département du Calvados : 76 000 € (subvention)
- Ville de Thue et Mue : 20 000 € (fonds de concours)
- Ville de Saint-Manvieu-Norrey : 20 000 € (fonds de concours)

